

PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ

Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de Franche-Comté

2012-2016



crédit photos: Louis Maire

SOMMAIRE

PARTIE 1: ELABORATION ET SUIVI DU PPRDF

- 1. Cadre réglementaire national
- 2. Modalités d'élaboration
- 3. Modalités de suivi et d'évaluation

PARTIE 2: LA FILIÈRE FORESTIÈRE RÉGIONALE

- 1. La forêt et les activités forestières
- 2. Orientations forestières et schémas de référence
- 3. Les outils d'animation locale existants

PARTIE 3: MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

- 1. Contexte général
- 2. Sélection des massifs prioritaires
- 3. Les grands types d'action retenus
- 4. Déclinaison par massif prioritaire

Liste des sigles utilisés

ANNEXES

- 1 Description des massifs forestiers régionaux :
 - 1.1 Découpage et description des massifs
 - 1.2 Analyse des enjeux
 - 1.3 Fiches descriptives des pays et des zones PPRDF s'y rattachant
- 2 Description des actions à mener dans les massifs prioritaires.
- 3 Tableaux récapitulatifs des actions à mener par départements et zones prioritaires (nature des opération, coûts, indicateurs, calendriers)

PARTIE 1: ELABORATION ET SUIVI DU PPRDF

1. <u>Cadre réglementaire national</u>

Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable de la forêt, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a instauré les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF), organisant l'action en faveur de massifs où la mobilisation est jugée prioritaire et y concentrant les interventions publiques.

Le plan pluriannuel régional de développement forestier constitue ainsi un cadre géographique caractérisé des massifs forestiers et un programme d'actions opérationnelles en faveur d'une mobilisation supplémentaire de bois, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Le PPRDF identifie à l'échelle régionale les massifs forestiers qui justifient, en raison de leur insuffisante exploitation, des actions prioritaires pour la mobilisation du bois. Il analyse les raisons pour lesquelles l'exploitation est insuffisante et définit des actions à mettre en œuvre pour y remédier.

Pour élaborer le plan, le Préfet s'appuie sur un comité d'élaboration centrant son action sur l'expertise technique, la plus objective possible. Ce comité est constitué principalement de représentants de la production forestière, issus de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF).

A l'issue de son élaboration, le projet de PPRDF est mis à la disposition du public pendant un mois, au siège de la préfecture de région et consultable sur le site Internet des services de l'État en région. Il est soumis à l'avis de la CRFPF.

Ce plan est établi pour une durée de 5 ans.

Le suivi de la mise en œuvre du PPRDF est assuré par le Préfet de région qui en établit un état annuel, porté à la connaissance de la CRFPF. Au vu du bilan annuel, le Préfet peut demander au comité d'élaboration d'étudier et de proposer toute mesure d'adaptation du plan.

2. <u>Modalités d'élaboration en Franche-Comté</u>

Conformément à l'article L4.1 du code forestier, le comité d'élaboration a été constitué par arrêté préfectoral du 24 mars 2011. Ce comité comprend, sous la présidence du Préfet de région ou de son représentant, des membres des organisations suivantes :

- 3 représentants de la Chambre régionale d'agriculture ;
- 2 représentants de l'Office national des forêts (O.N.F);
- 2 représentants des communes forestières ;
- 2 représentants des propriétaires forestiers privés ;
- 2 représentants du Centre régional de la propriété forestière (CRPF) ;
- 2 représentants des organisations de producteurs.

Ont également été associés à ce comité d'élaboration, à titre d'invités, l'interprofession Forêt-Bois (ADIB), les collectivités territoriales (la Région Franche-Comté et les Départements du Doubs, du Jura, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort) ainsi que les Directions départementales des territoires.

Le comité d'élaboration s'est adjoint un comité technique à qui il a délégué la définition de la méthodologie des différentes phases de concertation du PPRDF: analyse, définition des enjeux, analyse des freins à la mobilisation, proposition des massifs prioritaires et des programmes d'action.

Le comité d'élaboration s'est réuni à plusieurs reprises.

- en premier lieu pour déterminer l'unité géographique de travail infrarégional. Le choix a ainsi été fait de s'appuyer sur l'unité géographique du Pays. En effet, c'est une échelle qui paraît pertinente :
 - . pour rechercher le soutien et l'implication des élus dans la mise en œuvre du développement forestier. La Franche-Comté a l'ambition de couvrir son territoire en plans d'approvisionnement territoriaux. Fin 2011, 7 sont terminés sur les 17 potentiels. Des données sont donc disponibles dans ces zones ;
 - . et suffisamment importante pour poser un diagnostic et proposer des mesures, ce qui n'exclut pas de travailler à des échelles plus restreintes (5.000 ha par exemple) ou de regrouper des Pays en fonction du diagnostic.
- puis pour valider le diagnostic et l'analyse des massifs, valider la méthodologie de hiérarchisation des massifs et les principales orientations régionales,
- enfin pour débattre et valider les propositions d'orientations opérationnelles et les actions qui composent le PPRDF.

Au final le document a été validé par la CRFPF lors de sa réunion du ... et le Comité d'administration régional du 30 mai 2012.

3. Modalités de suivi et d'évaluation du PPRDF Franche-Comté

Le PPRDF fera l'objet d'un suivi annuel par la CRFPF pendant les 5 années de sa validité.

Les actions du PPRDF s'inscrivent dans le cadre du contrat d'aide à la compétitivité de la filière forêt-bois, piloté conjointement par l'État et la Région. A ce titre, une déclinaison annuelle des actions prévues sera présentée aux financeurs lors d'une conférence de filière afin qu'ils se positionnent sur les demandes des porteurs de projets et ainsi déterminent la mise en œuvre effective des actions.

A cette occasion, les indicateurs de résultats – dont principalement l'estimation des volumes de bois mobilisé suite au travail engagé – seront précisés et les calendriers prévisionnels adaptés.

Les fiches actions, les cartes de localisation et la liste documentée des actions forment le corps du tableau de bord constitué par le comité d'élaboration pour un suivi annuel de l'ensemble des actions, tel que prévu dans les textes.

La mise en œuvre du plan sera ajustée tous les ans en fonction des bilans quantitatifs des actions déjà engagées, présentés tant lors de la conférence de filière qu'en séance plénière de la CRFPF et des possibilités de financement de nouvelles actions.

A l'échelon régional, la mobilisation supplémentaire escomptée par la mise en œuvre du PPRDF sera suivie par :

- l'enquête annuelle de branche, pertinente en matière de bois d'œuvre à l'échelle régionale et départementale
- le suivi des données sur les prélèvements réalisés, relevées sur les placettes de l'IFN qui donneront d'ici 5 ans des données départementales sur l'ensemble du bois prélevé y compris l'autoconsommation et le bois énergie.

PARTIE 2: LA FILIÈRE FORESTIÈRE RÉGIONALE

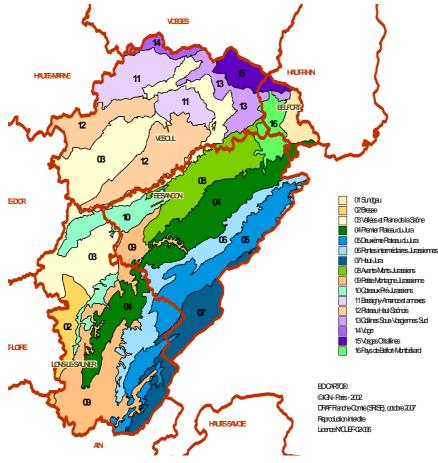
1. La forêt et les activités forestières

La Franche-Comté est la troisième région forestière française au regard de son taux de boisement (44% contre 29,2% au niveau national), la 4ème en terme de volume mobilisé derrière l'Aquitaine, Rhône-Alpes et la Lorraine et la 6ème en terme de volume sur pied. Toutefois, elle peine à mobiliser sa ressource malgré un soutien annuel de l'État, des collectivités et de l'Union européenne estimé à 3,2 millions d'euros par an (hors aides fiscales).

La Franche-Comté, une région forestière présentant une grande diversité de forêts

La forêt franc-comtoise s'étend sur 720 000 ha, ce qui représente 4,6% de la surface boisée nationale. Elle présente une grande diversité, avec 16 régions naturelles identifiées par l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière IGN (ex Inventaire forestier national IFN), liée à trois ensembles topographiques (les Vosges, le Jura et les plaines et plateaux).

Le taux de boisement est très variable d'une région naturelle à une autre, il est le plus élevé dans les collines sous-vosgiennes, les pentes intermédiaires jurassiennes, le Haut-Jura et les Vosges cristallines (de 50 à plus de 70%); cependant ce taux est très homogène sur les 4 départements de la région (source : DRAAF 2008, IFN 2010).

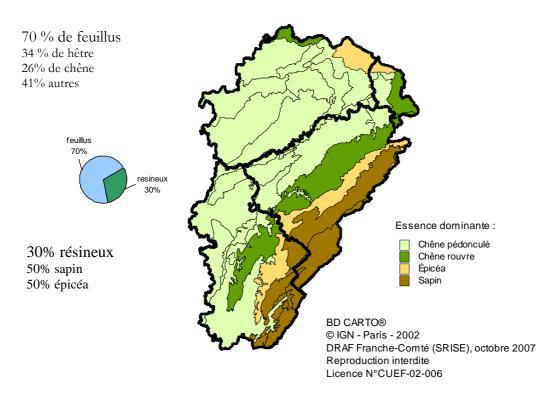


Carte des régions forestières

Une mixité de peuplements

Les peuplements feuillus représentent 72 % de la surface forestière en Franche-Comté (moyenne France : 66 %) et le chêne est l'essence principale (36 % de la surface de feuillus). La Haute-Saône détient 45 % du volume régional de feuillus et 56 % du volume régional de chêne.

Les peuplements résineux représentent 28% de la surface forestière, constitués essentiellement de sapins et épicéas. Le sapin est prédominant dans le Haut-Jura et le 2^{ème} plateau du Jura. L'épicéa est l'essence prédominante dans les pentes intermédiaires jurassiennes et les Vosges cristallines (source : IFN 2010).



Des forêts publiques essentiellement communales et des forêts privées très morcelées

La forêt publique prédomine en Franche-Comté, avec 53,5% de la surface forestière régionale (en France : 29,9%). Cette forêt est essentiellement communale (82,2% contre 52,6% en moyenne nationale).

La forêt privée représente 46,5% de la forêt franc-comtoise (France : 70,4%). Elle est très morcelée, chaque propriétaire possède en moyenne 1,7 ha de forêt. 39,4 % de la forêt privée est constituée de propriétés de moins de 4 ha, et seulement 30,8% de la surface privée est constituée de propriétés de plus de 25 ha.

Cette répartition est sensiblement la même sur les quatre départements.



Répartition des surfaces boisées par type de propriété en Franche Comté

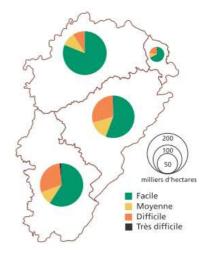
Un patrimoine naturel et paysager

Le quart du territoire régional a été identifié comme présentant un intérêt environnemental marqué. Le réseau des sites Natura 2000 couvre ainsi 15,4 % de la région. La forêt tient une place sensible dans le patrimoine naturel et paysager, avec ses milieux remarquables (forêts de pente, forêts alluviales,...), son cortège floristique et faunistique (sabot de Vénus, grand tétras,...) et ses paysages caractéristiques (pré-bois, futaie jardinée,...). (source CRPF de Franche Comté 2005, DRAAF 2007)

La production de la forêt franc-comtoise

La production biologique de la forêt comtoise est estimée à 5 millions de m³ par an. La récolte annuelle est estimée à 3,5 millions de m³ soit 70% de l'accroissement. Deux facteurs principaux sont à la source de cette sous-mobilisation : le morcellement important en forêt privée et les difficultés d'accessibilité dans certains secteurs. Par exemple, dans le Doubs et le Jura, 30% de la superficie forestière est considérée comme difficile à exploiter.

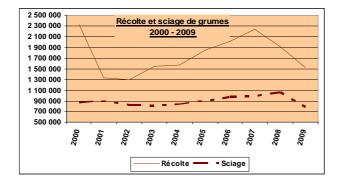
Surface des forêts de production par catégorie de propriété et classe d'exploitabilité (source IFN 2010)

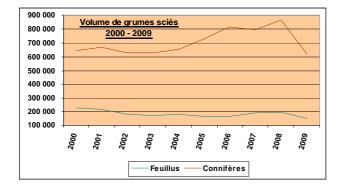


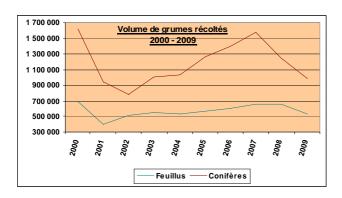
Évolutions et tendances

a) La récolte et la transformation du bois

source SRISE: EAB 2009







L'évolution depuis 2000 de la récolte de bois d'œuvre en Franche-Comté et de sa transformation illustrent les tendances régionales, avec :

- une récolte de résineux en progression régulière depuis 2002 et les dernières exploitations liées à la tempête Lothar de 1999 :
- une récolte de grumes feuillus qui plafonne depuis 2001 avec la chute du cours du hêtre et qui traduit bien les retards de coupe constatés sur le terrain et la difficulté à faire réaliser les travaux sylvicoles en peuplements feuillus;
- une progression des sciages résineux jusqu'en 2006, l'impact de la crise financière de 2009 mais le seuil de 800.000 m³ annuel semble être un plafond pour la Franche-Comté;
- une production de sciages feuillus qui stagne à 200.000 m³, les modernisations d'unité venant compenser la fermeture d'autres petites unités.

L'autoconsommation pour le chauffage est estimée à 860.000 m³ par an dont 500.000 m³ d'affouage.

La récolte de bois d'industrie se situe autour de 500.000 m³ et est conditionnée par l'activité des papetiers et des fabricants de panneaux

b) Les industries du bois

Avec 12.800 salariés, la filière bois est le 5ème employeur industriel de la région.

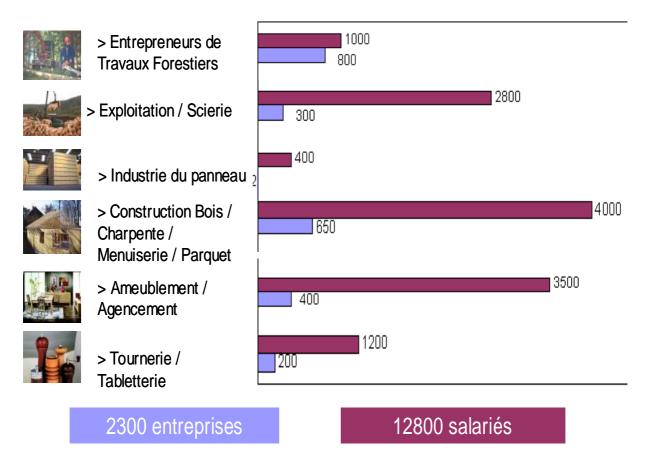
La Franche-Comté est la 1^{ère} région française en nombre d'entreprises et de salariés travaillant en 1^{ère} transformation du bois (scierie, emballage, panneaux).

151 scieries produisent 1.000.000 de m³ de sciages dont 800.000 m³ de résineux.

Les industries du panneau et de l'emballage représentent 10 % des effectifs salariés de la branche au niveau national.

Il est à souligner le maintien d'un secteur tournerie-tabletterie traditionnel au Jura.

Source : rapport activité ADIB 2011



2. <u>Orientations forestières et schémas de référence</u>

Les orientations régionales forestières de Franche-Comté, établies en 2000 par la DRAF, constituent le document stratégique de référence pour la filière forêt bois. Élaboré dans le cadre de la CRFPF et approuvé par le Ministre chargé de la forêt le 30 janvier 2001, ce document exhaustif offre une traduction locale aux objectifs nationaux de gestion multifonctionnelle des espaces forestiers.

La gestion durable des forêts publiques et privées est garantie au travers :

- des Schémas régionaux et Directives régionales d'aménagement (SRA et DRA) pour les forêts relevant du régime forestier, approuvés par arrêtés du Ministre chargé des forêts ;
- du Schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) pour les forêts privées, approuvé par arrêté du Ministre chargé des forêts.

3. Les outils d'animation locale existants

a) Schémas de desserte forestière

Le schéma de desserte forestière (SDDF) est un document de planification de la desserte forestière sur un territoire, issu d'un diagnostic de la desserte existante et des contraintes présentes. Le SDDF est établi en concertation entre les acteurs, dans une démarche d'aménagement du territoire. Il peut être considéré comme un levier puissant pour dynamiser un espace forestier privé très morcelé.

En Franche-Comté, le SDDF répond à un « double souci d'efficacité et d'emploi rationnel des fonds publics » à l'échelle du massif forestier. Les 142 SDDF existants couvrent 27 % du territoire régional, à parts égales entre forêt publique et forêt privée. Les différences de couverture entre les départements sont marquées. Un schéma des SDDF a été élaboré en 2006 pour identifier des priorités d'implantation par département, il démontre qu'il reste une surface importante à couvrir sur la région.

b) Chartes forestières de territoire

Les chartes forestières de territoire (CFT) ont été créées par la Loi d'orientation sur la forêt en 2011 avec deux objectifs principaux :

- une meilleure reconnaissance de la multifonctionnalité de la forêt, notamment des services et biens non marchands qu'elle apporte localement,
- une meilleure prise en compte de la forêt dans les politiques territoriales.

En Franche-Comté, il existe actuellement quatre CFT:

- · la CFT de la communauté de communes des Combes (7.200 ha) en 2003 (Haute Saône);
- la CFT de l'Aire urbaine (49.500 ha) en 2006 (Doubs, Territoire de Belfort) ;
- · la CFT du Haut Doubs (49.200 ha) en 2009 (Doubs).
- · la CFT du Val de Semouse en 2010 (19.400 ha) (Haute Saône)

Deux autres projets sont en cours dont un pour environ 20.000 ha sur la communauté de commune de Belles Fontaines (Haute Saône).

c) Plans de Développement de Massif

Le Plan de Développement de Massif (PDM) est un outil de développement économique du territoire. Il s'appuie sur une intensification de la communication vers les propriétaires privés pendant une durée minimale de 3 ans. Il permet de regrouper les actions de restructuration foncière, d'animation des associations syndicales autorisées (ASA) et d'exploitation forestière en une seule stratégie par massif. Le territoire est divisé en sous-massifs ayant chacun un gestionnaire privé référent (coopératives forestières, experts forestiers,...) et le CRPF fait le lien entre le propriétaire et le maître d'œuvre du secteur.

Cet outil est nouveau en Franche-Comté, il s'appuie sur les SDDF existants. Il y a aujourd'hui six PDM :

PDM de Bevet-Arobiers (2007) dans le Jura;

PDM des Vosges Saônoises (2008) en Haute-Saône;

PDM de Risoux-Savine (2009) dans le Jura.

PDM entre Doubs et Dessoubre (2010) dans le Doubs

PDM des Grands-Bois (2011) en Haute Saône

PDM du Massacre Nerbier (2011) dans le Jura

d) Plans d'approvisionnement territoriaux

Le Plan d'approvisionnement territorial (PAT) est développé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCoFor) dans le cadre du Programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural » soutenu par le MAAPRAT et l'ADEME. C'est un outil SIG d'analyse de la ressource forestière permettant de définir les volumes mobilisables et les coûts d'exploitation pour les 20 prochaines années en fonction des contraintes existantes sur le territoire (accès, environnement,...). Initialement développé pour le bois-énergie, cet outil intègre aujourd'hui les données pour le bois d'œuvre et le bois d'industrie. Il simule les investissements nécessaires (chaufferies, plate-forme,...), ce qui permet aux élus de l'utiliser comme outil d'aide à la décision.

En Franche-Comté, l'ADEME et la Région souhaitent que tous les Pays disposent d'un PAT afin d'avoir à l'échelle régionale une vision consolidée de la ressource bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie disponible et mobilisable.

Fin 2011, sont dotés d'un PAT : le Pays Loue Lison, le Pays des Lacs et de la Petite Montagne, le Pays du Haut Doubs, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura et le Pays Dolois.

Trois pays élaboreront leur PAT en 2012 : le Pays des portes du Haut-Doubs, le Pays des Vosges saônoises et le Pays de l'Aire urbaine.

Sont candidats à un PAT en 2013-2014 : la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, le Pays lédonien, le Pays du Revermont, le Pays Horloger, le Pays du Doubs central et le Pays de Vesoul-Val de Saône.

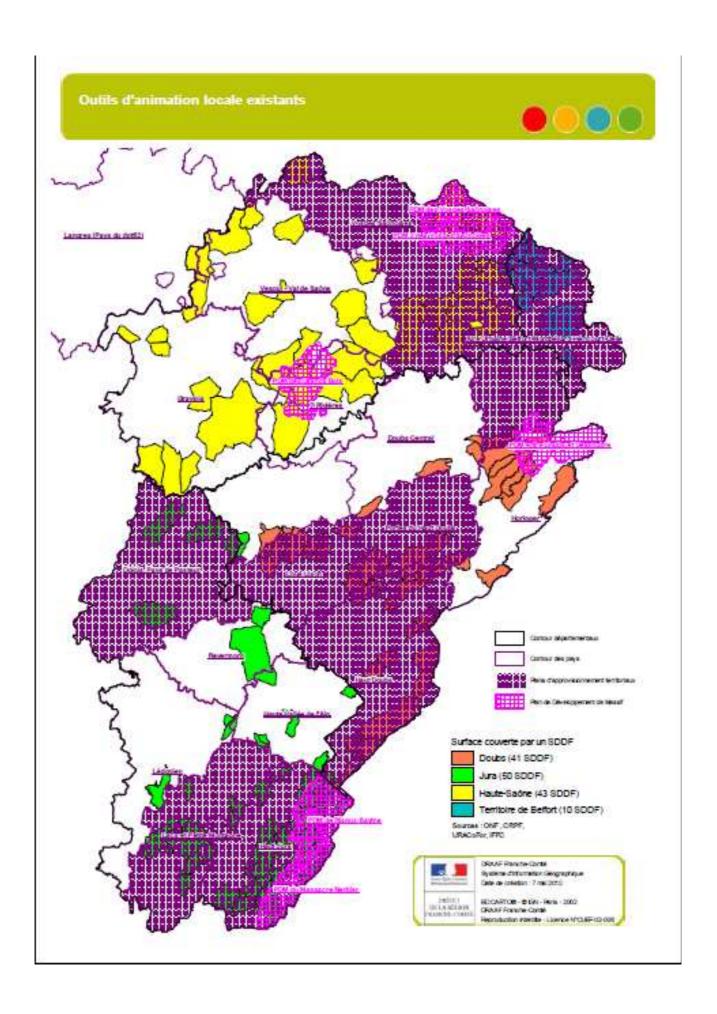
Sur le Pays graylois, le Pays des Sept Rivières et le Pays de la Haute vallée de l'Ain, des contacts ont été pris pour sensibiliser les élus à la démarche PAT.

Face à l'émergence marquée de la demande en bois énergie, les acteurs de la production forestière ont fixé les principes suivants pour la structuration de la filière bois énergie :

- connaître la ressource disponible et ses conditions de mobilisation en utilisant les moyens et méthodes disponibles (PAT, PDM...);
- participer à l'organisation d'une chaîne logistique où chaque maillon est rémunéré dans des conditions économiques viables, notamment les producteurs ;
- garantir la cohabitation d'un approvisionnement local en circuit court et d'une organisation industrielle (chaufferies urbaines, centrales de cogénération...);
- prendre en compte les concurrences d'usage avec les approvisionnements industriels de la trituration ;
- préserver en forêt communale la pratique de l'affouage dans l'application du cadre réglementaire.

Enfin, il est souligné que le développement des chaufferies urbaines de forte capacité et la réalisation effective des projets de cogénération provoqueront une évolution forte de la demande en bois énergie d'ici à 2020. La finalisation des contrats d'approvisionnement de ces unités utilisant de la biomasse forestière nécessitera un travail d'animation auprès des propriétaires forestiers publics et privés afin qu'ils identifient le produit bois énergie comme un débouché nouveau dans les coupes multi produits et comme un moyen de financer des travaux d'éclaircie dans des jeunes peuplements feuillus.

La carte ci-dessous localise le périmètre d'intervention des différents outils d'animation locale mis en œuvre en Franche-Comté.



PARTIE 3: MÉTHODOLOGIE ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

1. <u>Contexte général</u>

L'objectif des PPRDF est de contribuer à la diminution du déficit de la filière bois française. La mobilisation supplémentaire escomptée doit permettre une augmentation de valeur ajoutée par la valorisation hexagonale des bois mobilisés et viser à limiter l'exportation des bois bruts. Les décisions à prendre dans le cadre du PPRDF devront ainsi intégrer l'aval de la filière dans une région où cette filière constitue un maillage territorial fort d'emplois non délocalisables.

Depuis plus de 30 ans, la Franche-Comté mène des démarches territoriales concertées. Les outils sont connus. Le PPRDF doit permettre de valoriser les expériences acquises parfois insuffisamment exploitées, et ne pas constituer un niveau supplémentaire de planification.

Au vu de ces attentes professionnelles, deux axes de travail ont été retenus :

- dynamiser la sylviculture dans des massifs gérés, <u>insuffisamment exploités</u>, pour orienter la production vers des produits mieux adaptés aux attentes des utilisateurs et permettre une mobilisation rapide de volume supplémentaire;
- identifier les massifs <u>peu ou pas exploités</u> où une animation est nécessaire et où la mobilisation interviendra à l'issue de la phase d'animation.

Le comité d'élaboration tient à rappeler qu'un des facteurs déjà identifiés comme frein à la mobilisation est le morcellement de la propriété privée et que ce point nécessite une action législative.

2. <u>Sélection des massifs prioritaires</u>

Considérant la demande en grumes des entreprises de première transformation du bois qui produisent majoritairement des sciages résineux, une première priorité de zonage aux peuplements à majorité résineuse est mise en évidence.

Cependant la difficulté des producteurs de sciages feuillus à contractualiser leur approvisionnement alors que dans le même temps, des reports de coupe et des retards dans les travaux sylvicoles sont constatés, invite à retenir des zones à dominante feuillus dès lors que l'efficience de l'intervention publique au regard de l'objectif de mobilisation est démontrée.

Au cours de la phase d'analyse, le territoire régional a été découpé en 45 zones (18 dans le Doubs, 10 dans le Jura, 17 pour la Haute Saône et le Territoire de Belfort) selon des critères géographiques, édaphiques et anthropiques.

La méthodologie de description et les tableaux récapitulatifs des zones figurent en **annexe 1.1** du présent document.

Ces zones sont toutes susceptibles d'une mobilisation supplémentaire dans les cinq ans compte tenu des particularités régionales. L'analyse des enjeux a donc été conduite sur l'ensemble de ces massifs selon un descriptif figurant en **annexe 1.2**.

Dans cette phase, les massifs sont notés selon les critères suivants : la motivation et la demande des acteurs des territoires, la possibilité de sortir du bois dans les 5 ans, la priorité des territoires, la priorité des massifs en distinguant la priorité affectée aux forêts publiques de celle des forêts privée.

Une note est donnée à chaque critère. Les valeurs de la note sont détaillées ci-dessous :

note	1	2	3
priorité	action à engager	action à engager	action à engager
	en année 0 à 2	en année 3 à 5	en année 5 et +

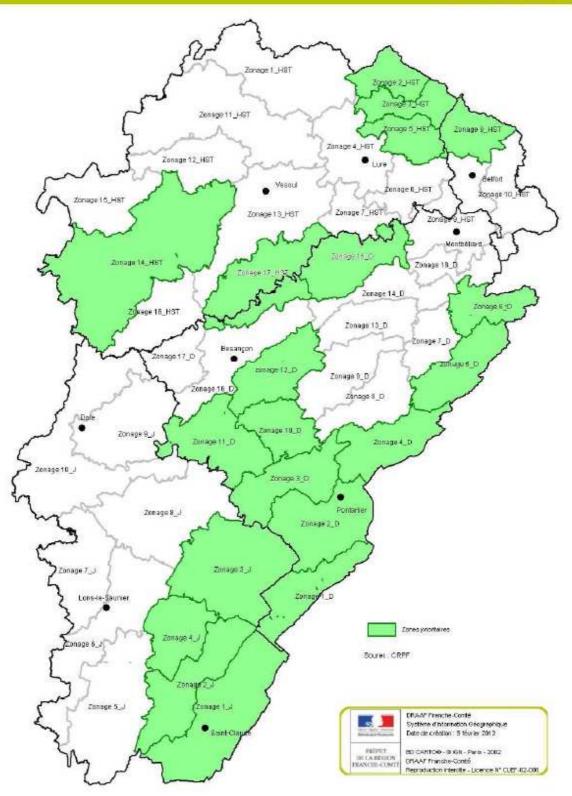
La mobilisation étant essentiellement attendue en forêt privée, la valeur forêt privée est doublée et additionnée à la priorité de territoire et à la note forêt publique pour obtenir la note finale (somme de l'ensemble des critères) ainsi comprise entre 4 et 12. Les **massifs prioritaires** sont les massifs dont la note est inférieure ou égale à 6 à l'exception de la zone du pays graylois (zonage 14_HST) où la prédominance de forêt publique est telle que le doublement de la note forêt privée fausse la hiérarchisation.

20 massifs (10 dans le Doubs, 4 dans le Jura, 6 en Haute-Saône et Territoire de Belfort) sont ainsi retenus comme prioritaires. Ils font l'objet d'une fiche descriptive annexée à la fiche de présentation du Pays auquel ils se rapportent et d'une fiche action qui détaille les axes prioritaires de travail pour les 5 ans à venir.

Les fiches descriptives des Pays et des zones prioritaires s'y rattachant constituent l'annexe 1.3.

Les types d'action retenus sont détaillés ci-après.





3. <u>Les grands types d'action retenus</u>

ACTIONS LIÉES AUX TERRITOIRES

a) Plans de développement de massif

Pilote: C.R.P.F.

Partenaires principaux : coopératives forestières, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels

Les organismes de la forêt privée ont défini et mis en œuvre dès 2006 une formule d'animation territoriale dite Plan de développement de massif (PDM) visant à relancer la gestion forestière sur des massifs forestiers peu gérés, donc peu exploités. Ce plan vise à développer le rôle économique, social et environnemental de la forêt privée au sein du territoire et en particulier à contribuer à l'augmentation de la mobilisation des bois vers la filière dans le cadre d'une gestion raisonnée. L'action consiste à concentrer sur le massif choisi, de 3.000 à 6.000 ha de forêt privée en moyenne, des moyens d'animation et développement durant 3 années au minimum, et ce, avec l'aide financière de l'Etat et des collectivités territoriales d'une part, et l'implication des élus territoriaux d'autre part.

Démarche

Sensibilisation des élus à la richesse forestière privée pour leur territoire	Visite auprès des maires
Communication auprès des sylviculteurs et des élus	Communication presse locale Enquête ciblée auprès des propriétaires forestiers du massif, selon les catégories de propriété auxquelles se réfère leur patrimoine. Réunions d'information et recueil des demandes de visites diagnostics techniques
Diagnostics individuels, à la demande	Visites diagnostics : identification des attentes, conseils individuels personnalisés Aide à la définition de projets forestiers (amélioration et exploitation forestière, travaux sylvicoles) Propositions de gestion individuelle ou bien insérée dans un projet forestier groupé Coordination et regroupements des projets individuels : prévisionnel de gestion sur massif Proposition d'adhésion à un document de gestion durable Assistance aux demandes d'aides publiques aux investissements forestiers
Contribution aux objectifs	Mise en œuvre des actions suscitées et notamment des chantiers groupés.

autres éléments dans le « cahier des charges » en cours de finalisation

14 PDM seraient à conduire dans les 5 ans à venir pour un coût forfaitaire estimé de 120.000 € par PDM. L'investissement nécessaire est estimé à 1.560.000 € pour tenir compte des actions déjà démarrées ou qui démarreront en fin de programme et dont le coût n'est pas totalement affectable à ce plan.

b) Amélioration foncière

Pilotes: CRPF, chambres d'agriculture

Partenaires principaux :élus communes forestières, propriétaires privés

Partenaires associés : propriétaires privés à titre individuel, communes forestières en tant que propriétaire forestier,

ONF.

Le morcellement forestier, particulièrement marqué en Franche-Comté, constitue un frein majeur à la mise en valeur des parcelles. Des actions d'animation sont indispensables pour y remédier.

Démarche

Recensement des propriétaires sur un secteur donné	Travail cadastral et éventuellement positionnement géographique
Identification des attentes et besoins des propriétaires	Enquête auprès de l'ensemble des propriétaires d'une zone, afin de détecter acheteurs et vendeurs. Relayées par les communes, ces enquêtes obtiennent de très bons taux de réponse.
Mise en place d'animations spécifiques	Diffusion lors des contacts avec les propriétaires des outils de vulgarisation de la sylviculture existants.
Mise en place d'actions pour valoriser la réorganisation du foncier et de la gestion	Animation pour la recherche d'acheteurs, si possible mitoyens des parcelles de vente. Mise en place d'une aide financière permettant la prise en charge partielle des frais de mutation : les Conseils généraux du Doubs et du Jura ont mis en place ce type d'aide, essentiel pour la réussite du projet

18 opérations de restructuration foncière sont envisagées dans les 5 ans à venir pour un coût forfaitaire estimé de 90.000 € par opération dans le Doubs et la Haute-Saône, 45.000 € dans le Jura. L'investissement nécessaire est estimé à 1.170.000 € en déduisant les actions déjà démarrées et celles qui démarreront en fin de programme car leur coût n'est pas totalement affectable à ce plan.

c) Desserte groupée

Pilote: CRPF, chambres d'agriculture; Partenaires principaux: élus communaux;

Partenaires associés : ONF, communes forestières en tant que propriétaires forestiers, propriétaires privés.

Cette action sera mise en œuvre sur l'ensemble de la région. Les organismes de la forêt privée sont souvent confrontés à des difficultés pour établir des projets de dessertes forestières structurants en forêt privée en raison de son fort morcellement foncier. Il convient :

- d'une part, de sensibiliser les multiples détenteurs des parcelles à desservir, de l'intérêt de gérer et valoriser leur patrimoine boisé ;
- de convaincre les multiples détenteurs des parcelles (agricoles ou forestières) qui supporteront l'emprise de la desserte de l'utilité de desservir les parcelles d'autres propriétaires.

Ces tâches préalables ne peuvent pas être financées dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre de projet classique. Or, ces projets, dont la viabilité économique doit être prouvée, contribuent à la reprise

d'une gestion forestière durable et la mobilisation de volumes de bois significatifs, comme cela a été récemment démontré.

Cette action vise à relancer une animation locale pour faire aboutir des projets de desserte groupée sur des territoires, présentant un fort potentiel de mobilisation, identifiés à la faveur d'actions de développement antérieures (Plan de développement de massif) qui n'ont pas pu aboutir en raison de leur complexité ou par manque d'adhésion des élus locaux et des sylviculteurs. L'action consiste à concentrer sur le massif choisi (quelques centaines d'hectares tout au plus) des moyens d'animation et de développement. L'aboutissement de l'action d'animation se traduit par la création d'une ASA, puis la réalisation des travaux.

28 projets d'animation d'ASA sont envisagés dans le cadre de ce plan. Cela correspond à un rythme annuel de 2 ASA pour le département du Doubs, 2,6 pour le Jura, 1 pour la Haute-Saône. Ces chiffres sont bien inférieurs au nombre de projets émergeant annuellement.

Le coût forfaitaire estimé est de 45.000 € par opération d'animation. L'investissement nécessaire est estimé à 1.294.000 €. Cette estimation tient compte des disparités locales et du coût réel pour les actions déjà démarrées, et pour celles qui démarreront en fin de programme leur coût n'est pas totalement affecté à ce plan.

Les besoins en dessertes collectives ont été définis à partir d'une analyse des dossiers d'aide à la création de desserte mis en œuvre de 2000 à 2011. La méthode utilisée est détaillée **en annexe** 2.2

d) Regroupements de chantiers

Pilote: organisation de producteurs

Partenaires principaux : CRPF, Chambres d'agriculture

Les organisations de producteurs sont structurées pour organiser la mobilisation de bois et regrouper les chantiers sylvicoles. Ils permettent l'intégration de tout type de propriétaires dans des circuits économiques de plus en plus spécialisés. Cependant, le morcellement forestier et la petite taille des unités de peuplements exploitables sont parfois un frein à l'exploitation de parcelles forestières.

Afin de permettre le regroupement d'exploitation sur des parcelles appartenant à plusieurs propriétaires, dans des secteurs morcelés, il est nécessaire de réaliser un travail de prospection sur le terrain et de prise de contact avec les propriétaires. Cette prise de contact, lorsque l'exploitation des propriétés n'est pas déjà intégrée à une gestion planifiée, vise à expliquer l'opportunité sylvicole d'une coupe et faire une proposition d'intervention. Le partenariat entre le CRPF, les chambres d'agriculture et les coopératives serait mis à profit dans cette action, sur des secteurs plus restreints que les PDM, en ciblant des types d'exploitation et de peuplements forestiers particuliers tels que les éclaircies mécanisées de plantations résineuses ou la production de bois énergie dans des futaies et taillis feuillus. L'exploitation des bases de données cadastrales par le CRPF et les chambres d'agriculture permet une optimisation de la phase de prospection, tandis que la mobilisation permanente de bois par les coopératives permet une réactivité et une mise en œuvre rapide des opérations.

Démarche

Identification des besoins du marché	Cibler les besoins du marché et les types d'exploitation correspondants. Définition d'un secteur pertinent (commune, massif)
Recensement des propriétaires sur un secteur donné	Relever sur le terrain la localisation des parcelles correspondantes aux besoins du marché si possible autour de chantiers programmés. Travail cadastral et positionnement géographique.
Communication auprès des propriétaires	Contacter les propriétaires forestiers recensés et leur proposer la participation à l'exploitation groupée
Contribution aux objectifs	Mise en œuvre des exploitations sur les chantiers repérés

Les secteurs seront ciblés hors PDM afin de compléter ces autres programmes d'animation.

8 secteurs ont été identifiés pour la prochaine période de 5 ans pour un investissement de 480.000 € correspondant à un coût forfaitaire estimatif de 60.000 € par action.

e) Plan d'approvisionnement territorial

Pilote : Union Régionale des communes forestières. Partenaires principaux : élus des communes forestières

Partenaires associés : ONF, communes forestières en tant que propriétaires forestiers particuliers, propriétaires

privés, CRPF

Démarche

Demarche	
Diagnostic pour l'approvisionnement des chaufferies bois du territoire	Recensement des chaufferies et des projets de chaufferies bois du territoire. Identification de la demande des autres utilisateurs Détermination des volumes de bois énergie productibles sur le territoire Quantification du volume de plaquettes forestières disponibles pour des installations hors du territoire ou industrielles
Analyse des coûts de mobilisation de la plaquette selon différents scénarios logistiques	Identification de scénarios logistiques de mobilisation de la plaquette forestière (approvisionnement en flux tendu ou besoin de stockage / séchage de la plaquette), prise en compte des enjeux environnementaux) Calcul des coûts de mobilisation de la ressource forestière en fonction de chaque scénario
Bilan des équipements de stockage de plaquettes et de la desserte forestière en place et proposition d'amélioration	Analyse de l'existant Identification des investissements prioritaires Prise en compte des paramètres environnementaux dans la sylviculture. Bilan des économies carbone réalisées

Le PAT fournit aux élus les éléments nécessaires à une déclinaison opérationnelle des ambitions du territoire. Initialement orienté vers le bois énergie, le PAT évolue vers la mise en valeur de la totalité de la grume y compris le bois d'œuvre compte tenu du maillage territorial particulier des scieries en Franche-Comté.

La couverture régionale en PAT nécessite de financer 10 plans sur la période 2012-2016 pour un investissement forfaitaire estimatif de 60.000 € par PAT, soit une programmation de 600.000 €

ACTIONS TRANSVERSALES

f) Promotion de la traction animale

En zones alluviales et dans les peuplements à majorité de petits bois, les engins de débardage peuvent causer des dégâts aux sols ou aux peuplements irréversibles. La promotion de la traction animale comme méthode alternative est une piste à explorer dans une région qui cherche à maintenir et développer l'élevage de chevaux de trait (chevaux de Trait Comtois).

Démarche

partir de l'analyse d'expériences déjà conduites	Réalisation d'un outil de communication technique sur les plus values apportées par la méthode Réalisation de chantiers expérimentaux Organisation de démonstrations pour les propriétaires, élus et gestionnaires
Définition d'un plan d'action	Recensement de propriétaires concernés en zones humides (tourbières,) Déploiement du plan de communication auprès de ces propriétaires

L'action à conduire est ciblée essentiellement sur le département du Doubs pour une dépense estimative de 21.000 €.

g) sensibilisation des élus aux pratiques de progrès

Pilote : Union Régionale des communes forestières Partenaires principaux : communes forestières, ONF

En forêts publiques, la pratique de l'affouage conditionne trop souvent les décisions de gestion de la forêt. Cette action vise à générer de nouvelles pratiques et à dynamiser la sylviculture par une information des maires sur des pratiques de progrès dans la gestion durable de la forêt communale.

Démarche

Information et sensibilisation à partir de l'analyse d'expériences déjà conduites	Organisation de conférences-débats sur des analyses de pratiques de commercialisation en cours ou de toute autre action réussie porteuse de progrès Mobilisation des maires et présidents de communautés de communes en formant des binômes élus-gestionnaires (UT ONF) objectif 40 à 50 maires par réunion
Définition d'un plan d'action	Identification d'élus moteurs, prêts à dupliquer les actions présentées sur des zones à fort potentiel ou nécessitant des techniques d'exploitation alternatives

Le coût de cette démarche est estimé à 120.000 € soit 24.000 € par an

4. <u>Déclinaison par massif prioritaire et par département</u>

L'annexe 2 décrit l'ensemble des actions à mener dans les massifs prioritaires identifiés.

Trois fiches transversales leur sont adjointes à savoir :

- Sensibilisation des élus aux pratiques de progrès
- Promotion de la traction animale
- Les plans d'approvisionnement territoriaux

SYNTHÈSE PAR ZONE PRIORITAIRE

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des actions à conduire sur les 20 zones prioritaires, par département. Les tableaux constituant **l'annexe 3** introduisent de plus un indicateur de coût par m³ supplémentaire mobilisé et un échéancier prévisionnel des actions.

Le coût total donne l'image de l'effort d'investissement à réaliser sur la zone pour générer une mobilisation supplémentaire.

La présentation par département rend compte d'une politique d'intervention des collectivités en matière forestière spécifique à chaque Conseil Général et d'une plus grande fiabilité de suivi des indicateurs de mobilisation développées supra à l'échelle du département.

A l'échelle de la région, l'ONF et les communes forestières se sont engagées à une mobilisation supplémentaire de 100.000 m3 par an à l'horizon 2016. L'estimatif pour les zones prioritaires est une disponibilité d'environ **68.000 m³.** Le différentiel doit être trouvé par une dynamisation de la sylviculture sur le territoire franc-comtois conformément aux attendus de l'action transversale proposée, « sensibilisation des élus aux pratiques de progrès ».

En forêt privée, l'augmentation de récolte sur les zones prioritaires peut s'estimer de manière prudente à **116.000 m**³ par an sachant que ce chiffre sera plutôt atteint à partir de 2014 compte tenu du temps nécessaire d'animation et de réalisation des dessertes.

Cependant, l'effet positif de la création de desserte sur la mobilisation ne se limitera pas à l'échéance 2016 : l'existence de dessertes génère une dynamique de gestion des peuplements jusqu'alors inaccessibles qui perdure dans le temps.

Le bénéfice de la mise en œuvre des actions prévues au titre du présent plan est donc une augmentation de la mobilisation des bois d'environ 180.000 m³ par an pour un investissement de 5,9 € par m³ supplémentaire. A titre de comparaison, l'accroissement annuel non mobilisé est estimé à 1,4 millions de m³. La ressource est donc bien existante.

La mobilisation effective des bois est conditionnée à la disponibilité des financements nécessaires et au cours des bois. Une reprise du cours des feuillus amènera des mobilisations supplémentaires au vu de la capitalisation réalisée par les propriétaires depuis 2001, les 180.000 m³ constituent donc une hypothèse prudente au vu du manque de données en forêt privée.

Remarque sur l'indicateur coût par m³:

Forêts publiques : Elles sont presque toutes dotées d'un aménagement, ce qui a permis à l'ONF de fournir une analyse par Pays

En forêt privée les bases de calcul figurent en annexe 4 et sont très empiriques compte tenu du manque de données sur la petite propriété privée.

Le coût par m³ doit donc s'interpréter comme un indicateur d'aide à la décision pour les financeurs et non comme une valeur exacte compte tenu des approximations dans l'évaluation des m³ supplémentaires

Par ailleurs, dans les zones où les actions sont déjà engagées, le coût par m^3 est de fait inférieur. De même dans les zones feuillus des investissements en desserte plus onéreux augmentent ce coût

Enfin cet indicateur ne reflète pas les dynamiques locales existantes qui sont les seules garantes d'une mobilisation effective du bois.

Les tableaux ci dessous regroupent les actions par département et par massif

		Surface	SYNTHE		CALENDRIER						
25		Surrace boisée	COUTS		CALENDRIER						
25		(IFN)	coût total	coût investissement desserte (collectif+	détails des actions	2012	2013	2014	2015	2016	2017 et +
NOM DU MASSIF	N°	ha		place de dépôt)							
					PDM animation et création de					ШШ	ШШ
	D1				desserte collective						
Haut-Doubs	וט	17 400	410 000	260 000	création de place de						
					dépôt BO BI BE information						
					sylvopastoralisme				L		ШЩ
					prébois communaux	шш					
					PDM						
Deuxième Plateau Drugeon	D2	17 500	640 000	340 000	restructuration foncière						
Drugeon					animation et création de						
					desserte collective création de place de						
					dépôt BO BI BE					<u> </u>	
					PDM				-		
Plateau de Levier et Val	D3				restructuration foncière animation et création de						
d'Usiers	23	13 300	725 000	550 000	desserte collective						
					dépôt BO BI BE regroupement des	///////		1111111			
					chantiers						
					PDM						
					restructuration foncière						
Morteau et val du	D4	11 500	715 000	610 000	animation et création de desserte collective						
Sauget					création de place de dépôt BO BI BE						
					regroupement des						
					chantiers						
					PDM						
	D5				restructuration foncière						
Pays horloger nord	DS	9 301	11 475 000 220 000 anima	animation et création de	282828282828						
				d	desserte collective						
					création de place de dépôt BO BI BE						
					PDM						
Entre Dauba et	D6				restructuration foncière						
Entre Doubs et Dessoubre	ъ	9 443	355 000	225 000	animation et création de desserte collective						
					création de place de						
					dépôt BO BI BE prospection exploitation		1111111	1111111			
					par câble		ШШ				ШШ
					PDM						
	D10										
Vallée de la Loue	2.0	12 432	320 000	125 000	restructuration foncière animation et création de						
					desserte collective création de place de						
					dépôt BO BI BE						
					PDM	<u> </u>					
					restructuration foncière						
Vallée du Lison et	D11	18 441	185 000	65 000	animation et création de desserte collective						
plaine					création de place de						
					dépôt BO BI BE regroupement des						
					chantiers						
					PDM		l	l		1	
Premier plateau D12 13 652	***										
		13 652	335 000	290 000	restructuration foncière animation et création de						
					desserte collective						
					dépôt BO BI BE						
Rougemont et alentours	D15	13 177	210 000	_	PDM						
		.5 177	210 000		restructuration foncière						
Pays de l'aire urbaine	Pays				. 154 dotardion foliolore						
CAGB	Pays		240 000		PAT						
Doubs central	Pays			 	<u> </u>						
Pays horloger	Pays										
	Pays	136 146	4 370 000	2 685 000							
Pays horloger		136 146	4 370 000 1 560 371	2 685 000 1 260 371			•				

39 J	URA	Surface boisée (IFN)	SYNTHE		CALENDRIER							
NOM DU MASSI	F N°	ha	coût total fiche action	coût investissement desserte (collectif+ place de dépôt)		2012	2013	2014	2015	2016	2017 et +	
					PDM							
			4 0 40 000	4 440 000	restructuration foncière							
Haut du Haut Ju	ıra J1	40441	1 940 000	1 140 000	animation et création de desserte collective							
				regroupement des chantiers								
				PDM								
					restructuration foncière							
Bas du Haut-Ju	ra J2	25032	658 000	228 000	animation et création de desserte collective	*************	9 0000000000000000000000000000000000000		************	**************		
					regroupement des chantiers							
					création de place de dépôt BO BI BE							
					PDM							
Haute vallée d	<u> </u>					restructuration foncière						
l'Ain	J3	27755	275 000		regroupement des chantiers							
					création de place de dépôt BO BI BE							
					prébois communaux							
					PDM							
					restructuration foncière							
Région des La	ion des Lacs J4 13344	13344	312 000	114 000	création de place de dépôt BO BI BE							
Revermont	PAT du		400.000		DAT							
Haute vallée d Ledonien	Pays		180 000		PAT							
	-	106 572	3 185 000	1 482 000								
orojete individual	DAT		1 169 000	000 000								

projets individuels+PAT total département

1 168 000 988 000 4 353 000 2 470 000

Haute Saône et Territoire de Belfort			SYNTHESE DES COUTS		CALENDRIER						
70-9	0	Surf. Boisée (IFN)	coût total fiche-action	coût investissement desserte collective et HS14 sylvicole		2012	2013	2014	2015	2016	2017 et +
NOM DU MASSIF	N°	ha									
Zone Vosges Saônoises 1 (PDM des vosges saonoises)	HS2	10 098	577 000	382 000	restructuration foncière regroupement de propriétaires animation et création de desserte collective						
Zone Vosges Saônoises (Fessey, Ternuay, Mielin, Haut- du them, Planchezè- les-Mines)	HS3	12 841	680 000	370 000	PDM restructuration foncière animation et création de desserte collective création de place de dépôt BO BI BE prospection exploitation par câble						
Zone Collines Sous Vosgiennes Nord (Melisey, fresse, romchamp, planchez champagney)	HS5	12 966	547 000	282 000	regroupement des chantiers restructuration foncière animation et création de desserte collective						
Zone collines sous- vosgiennes nord	HS8	12 379	405 000	175 000	regroupement des chantiers restructuration foncière animation et création de desserte collective création de place de dépôt BO BI BE prospection exploitation par câble						
Zone vallée de la Saône	HS14	38 497	1 142 000	817 000	PDM restructuration foncière animation et création de desserte collective création de place de dépôt BO BI BE itinéraires sylvicoles						
zone plateau calcaire et vallée de l'Ognon	HS17	19 343	611 000	356 000	PDM restructuration foncière animation et création de desserte collective création de place de dépôt BO BI BE						
Pays de l'aire urbaine	PAT du Pays		coût dans département du Doubs								
Pays graylois Pays de Vesoul Pays des 7 rivières	PAT du Pays		180 000		PAT						
total zones prioritaires projets individuels+PAT total département	-		3 962 000 2 038 000 6 000 000	2 382 000 1 858 000 4 240 000							

Plan pluriannuel régional de développement forestier de Franche-Comté

SYNTHÈSE PAR GRANDS TYPES D'ACTION

Le tableau ci-contre donne le plan de financement par grands types d'action. L'estimation chiffrée de ces 83 actions s'élève à **16,3 millions d'euros sur 5 ans**.

Le plan de financement prévisionnel des actions est construit sur les règles actuellement connues.

La maquette prévisionnelle globale qui en découle est la suivante :

5,30 M€ par autofinancement

7,64 M€ de crédits nationaux, produit de la taxe perçue sur les immeubles classées aux cadastre en nature de bois (TFNB) reversée par les chambres départementales d'agriculture à la chambre régionale d'agriculture estimé à 450.000 €, financement nationaux (État, Conseil régional ou Conseils généraux)

3,36 M€ d'aides européennes dont un besoin estimé à 1,4 millions d'euros sur la fin du programme DRDR (exercices 2012 et 2013), au titre de l'appui aux stratégies locales de développement forestier.

Hors desserte, cela représente un investissement annuel de 1,108 millions d'euros pour un besoin annuel de financement de 858 000 €, ce qui est compatible avec les crédits mobilisés sur les dernières années.

Montants en €

Action	nbre d'actions	Doubs investissement en €	nbre d'actions	Jura investissement en €	nbre d'actions	Haute Saône - territoire	nbre d'actions	Franche Comté investissement en €	Maître d'œuvre pressenti
Plan de développement de massif	6	560 000	5	470 000	3	530 000	14	1 560 000	CRPF
Amélioration foncière	6	360 000	6	270 000	6	540 000	18	1 170 000	CRPF,chbre, onf
Animation des ASA	10	450 000	13	574 200	5	270 000	28	1 294 200	CRPF,chbre
Regroupement des chantiers	3	180 000	4	240 000	1	60 000	8	480 000	opérateurs technico économiques
Dessertes collectives		2 685 000		1 592 000		2 382 000	-	6 659 000	
autres actions	2	75 000	1	40 000		180 000	3	295 000	CRPF,chbre, onf
Plan d'approvisionnement territorial	4	240 000	3	180 000	3	180 000	10	600 000	Uracofor
dessertes individuelles		1 260 371		988 000		1 858 000		4 106 371	
Action traction animale	1		1				1	21 000	CHBRE
action Uracofor, onf	1		1		1		1	120 000	Uracofor, onf
	31	5 810 371	32	4 354 200	18	6 000 000	83	16 305 571	
	"(1)"		"(1)"		"(1)"				

(1) nombre d'actions hors actions transversales

3 261 114	par an
5 540 200	hors desserte
1 108 040	hors desserte par an

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ADEME agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ADIB Association régionale pour le Développement de la forêt et des

Industries du Bois en Franche-Comté

ASA association syndicale autorisée

BO BI BE Bois d'œuvre, Bois d'industrie, Bois énergie

CAC contrat d'aide à la compétitivité
CFT charte forestière de territoire
CPER contrat de projets Etat-Région

CRFPF commission régionale de la forêt et des produits forestiers

CRPF Centre régional de la propriété forestière

DRA directive régionale d'aménagement des forêts domaniales

DRAF direction régionale de l'agriculture et de la forêt

DRAAF direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DRDR document régional de développement rural

EAB enquête annuelle de branche

FNCoFor fédération nationale des communes forestières

IFN Inventaire forestier national

IGN l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière

MAAPRAT ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la

ruralité et de l'aménagement du territoire.

ONF l'Office national des forêts

PASE projet d'action stratégique de l'État

PAT plan d'approvisionnement territorial

PPRDF plans pluriannuels régionaux de développement forestier

PDM plan de développement de massif SDDF schéma de dessertes forestières

SIG système d'information géographique

SRA schéma régional d'aménagement des forêts

SRGS schéma régional de gestion sylvicole des forêts privées

SRISE service régional de l'information statistique et économique

TFNB taxe sur le foncier non bâti

URACOFOR Union Régionale des associations de communes forestières

UT ONF unité territoriale de l'office national des forêts